

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1<sup>er</sup> de chaque mois, ou commencer avec le 1<sup>er</sup> numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion ..... 10 centins par ligne  
 Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions habituelles.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

M. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal  
 M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec  
 ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }  
 \$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première  
 Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }  
 \$1 PAR AN }

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine* : Expulsion des Jésuites.—Une belle œuvre en faveur du Séminaire de Chicoutimi.—Un canadien de la Province de Québec, lauréat du Collège Romain : M. l'abbé Fernand Dupuis, fils de J. B. Dupuis, du Village des Aulnaies.—M. Olivier Berthelot, de Montréal, a largement contribué à favoriser les missions de la Rivière-Rouge, par ses larges libéralités.—La main de Dieu.—Un bon "Pater."—Nécrologie : M. François Vézina, caissier de la Banque Nationale.—Nous des élèves du Collège de Ste-Anne qui ont été les premiers dans le cours des mois de décembre 1881 et janvier 1882.

*Causerie Agricole* : Des labours et leurs effets.

*Sujets divers* : La pomme de terre pour la nourriture de l'homme ; valeur de la patate au point de vue de l'alimentation du bétail et de la fabrication de l'empois.

*Choses et autres* : Réunion à Belleville des fromagers d'Ontario-Est.—Les débats de la Législature de Québec, publiés par M. Desjardins.—Directeurs du Cercle agricole de Ste-Foye.—Loi sur la chasse du gibier.—Comparaisons morales : Pourquoi les objets renfermés avec des flacons d'essence sont-ils imprégnés de l'odeur qui s'en exhale ?

*Recettes* : Emploi du coton pour les coupures.—Remède contre les engelures.

*A nos abonnés retardataires.*—Nos remerciements les plus sincères aux abonnés retardataires qui nous ont fait parvenir, il y a quelques semaines, le prix de leur abonnement à la Gazette des Campagnes. Parmi ceux là un nous faisait parvenir sept piastres et l'autre cinq piastres d'arrérages pour abonnement à la Gazette. Plus de deux cents abonnés sont dans le même cas, c'est à-dire qu'ils nous doivent depuis cinq piastres et au-delà, pour arrérages. Si ces deux cents abonnés se faisaient un devoir de nous payer ces arrérages d'ici à la fin du mois, nous recevions au-delà de mille piastres : ce qui serait une bonne aubaine dont profiteraient ceux qui chaque année paient régulièrement leur souscription à la Gazette, par les améliorations que nous pourrions faire à notre journal. Pour peu que l'on y mette de la bonne volonté il serait possible à tous nos abonnés retardataires de s'acquitter de leurs dettes à l'égard de la Gazette, car ce n'est pas l'argent qui leur manque, puisque les produits agricoles se vendent à des prix élevés.

## REVUE DE LA SEMAINE

*Les expulsions des Jésuites.*—Ignace de Loyola, sur le point de mourir, souhaila à ses disciples des persécutions. Le désir du saint patriarche a été exaucé. Jusqu'à ce jour, les Jésuites ont été l'objet de quarante-six expulsions. En voici la glorieuse nomenclature :

Ils furent chassés de Saragosse en 1555 ; de la Val-teline en 1566 ; de Vienne en 1563 ; d'Avignon en 1570 ; d'Anvers en 1578 ; du Portugal en 1578 ; de l'Angleterre en 1579, 1581 et en 1586 ; de la Transylvanie en 1588 ; de Bordeaux en 1589 ; de toute la France en 1591 ; de la Hollande en 1596 ; de Tournon en 1579 ; du Béarn en 1597 ; de l'Angleterre en 1606 et 1604 ; de Dantzik en 1606 ; de Thoro en 1606 ; de Venise en 1606 et en 1612 ; du Japon en 1613 ; de la Bohême en 1618 ; de la Moravie en 1619 ; de Naples en 1622 ; de l'Inde en 1622 ; de Malte en 1634 ; de la Russie en 1676 ; de la Savoie en 1729 ; de l'Espagne en 1759 ; du Portugal en 1767 ; des Deux Siciles en 1768 ; de Malte en 1768 ; de Rome en 1773 ; de presque toute l'Europe en 1775 ; de la Russie en 1823 ; de l'Espagne en 1838 ; de la France en 1880 !...

Pour rendre cette nomenclature plus complète, ajoutons que les Jésuites furent bannis de la Suisse à l'époque du Sonderbund et qu'un des articles fondamentaux de la Constitution helvétique déclare la Compagnie de Jésus bannie pour toujours du territoire suisse.

Malgré toutes ces proscriptions, les Jésuites existent encore, opposant les plus éminents services et les plus éclatants à la haine de leurs ennemis.—*Courrier du Canada.*

*Une belle œuvre.*—M. l'abbé A. Bornior, curé de Lotbinière, vient fonder une pension au Petit Séminaire de Chicoutimi. Il est le premier qui a bien voulu donner à cette maison d'éducation l'avantage d'une semblable fondation. Puisso ce bel exemple trouver des

imitateurs ! Quel bon placement de capitaux que celui-là ! Le bon Dieu lui-même se charge d'en payer les intérêts, et surtout dans l'autre vie : les banquiers ordinaires ne promettent pas autant.

M. Bornier a aussi promis une somme d'argent aussi considérable pour aider à la fondation d'un musée dans la même institution.

*Un canadien de la Province de Québec lauréat du Collège Romain.*—Le dix-septième jour du mois de novembre dernier a été une fête solennelle pour les quatre cents étudiants qui, dans la capitale du monde catholique, fréquentent les classes de l'illustre Collège Romain. Il s'agissait de distribuer les diplômes et ensuite les prix aux généreux rivaux qui avaient eu le bonheur de les mériter et de les gagner par leurs dissertations. Une assemblée nombreuse était réunie dans l'*Archigymnase Grégorien*. L'éminent Cardinal, protecteur des études sacrées, présidait. Il avait à ses côtés, à droite et à gauche, des évêques, des prélats en costume, des supérieurs d'ordres, des prêtres séculiers et des religieux bien connus dans le monde des sciences et des lettres. Au milieu de la salle, on reconnaissait les étudiants du séminaire des Bénédictins, du collège Pie, du collège Anglais, du collège Polonais, du collège Allemand, du collège Capranique, du collège St-Ambroise et de St-Charles, et les lévites du Séminaire Français.

La séance s'ouvrit par la distribution des diplômes de Théologie, de Droit Canon et de Philosophie aux licenciés et aux bacheliers. Le Père Mazzella, Préfet des Etudes, appela ensuite les élèves promus au doctorat et leur fit remettre les insignes de leur nouvelle dignité. Après cette imposante cérémonie que nous avons à signaler, le Cardinal Président, prononça un admirable discours latin et déclara, en le terminant, qu'il allait remettre les médailles aux heureux compétiteurs.

Parmi les lauréats du cours de Droit Canon, on a entendu proclamer M. l'abbé Fernand Dupuis, élève du Séminaire Français. Il a obtenu la médaille d'argent, c'est-à-dire, la seconde récompense du concours, et a été décoré de la main du Cardinal, au milieu des applaudissements répétés de ses émules des diverses langues du monde chrétien.

M. l'abbé Dupuis, qui a reçu un honneur qu'aucun de nos compatriotes n'ont encore obtenu à Rome, est un ancien élève du collège de Sainte-Anne de la Pocatière. Il a quitté le Canada, il y a un peu plus de deux années, pour aller étudier la théologie et le Droit Canon, sous la direction des plus illustres professeurs. Il est déjà dans les ordres sacrés et a conquis les premiers grades de la science. Les canadiens qui ont visité Rome, depuis quelque temps, connaissent bien cet ecclésiastique toujours d'humeur gaie, toujours poli, toujours affable. Nous ne dirons rien de trop, en affirmant qu'il est aussi distingué par ses talents et son amour du travail que par sa modestie et son heureux naturel. Il est le plus jeune fils de M. J. B. Dupuis, écuyer, du Village des Aulnaies, ancien membre du Parlement pour le comté de l'Islet.

Le collège de Ste-Anne se réjouit assurément de cette haute marque de distinction que vient d'obtenir un élève de sa maison. M. J. B. Dupuis a droit d'être fier dans la personne d'un de ses fils qui a eu par son

travail obtenir une distinction qui n'est accordée qu'au mérite et après un sérieux examen.

— Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt la lettre suivante adressée à la *Minerve*, qui nous fait connaître ce qu'a fait M. Olivier Berthelot en faveur de la Rivière Rouge que nous appelons aujourd'hui la Province de Manitoba.

St-Agathe, 2 janvier 1882.

Il y a quelques années vivait encore à Montréal un homme de bien, favorisé de la fortune, ami des pauvres, et le bienfaiteur de nos institutions religieuses.

Les libéralités de M. Olivier Berthelot sont inscrites au fronton des hospices, des maisons d'éducation, et des temples sacrés.

Une après-midi du mois de décembre 1871, un religieux missionnaire frappait à sa porte—laquelle, au nom du visiteur, s'ouvrit avec empressement.

Ces deux hommes n'étaient pas inconnus l'un à l'autre. Leurs cœurs, par plus d'un trait, se ressemblaient. Une mutuelle sympathie les unissait; et cette union allait donner la chaleur et la vie à une œuvre d'une vigueur toujours renaissante, semblable à un arbre sur lequel les fleurs et les fruits se succéderaient constamment.

Le missionnaire—l'esprit en proie à des préoccupations d'un ordre supérieur—était venu de bien loin, au prix de mille fatigues.

Un pays nouveau, vaste et fertile, jusqu'à ce moment connu seulement de quelques négociants fort habiles, venait de se révéler au monde par de violentes agitations, et comme une terre trop longtemps oubliée. L'homme de Dieu eut comme un pressentiment de ce que serait l'avenir dans ces plantureux vallons. Il était évêque, et, en sa qualité de pasteur, il frêmit à l'idée que l'on répartirait peut-être avec trop de parcimonie les frais ombrages et les gras pâturages à ses chères brebis.

Cet évêque—l'une des gloires de l'Eglise canadienne—était aussi la personnification du patriotisme. Né sur les bords du grand fleuve aux flots duquel il avait souvent, au souvenir de sa mère, mêlé ses larmes; dans le Canada français d'où sont sortis la plupart des hardis pionniers de la civilisation dans les immenses solitudes au sein desquelles se dépensait son zèle, il conçut la noble pensée de convier sa race aux labeurs de la nouvelle création, et de lui assurer une part honorable des moissons dorées qui devaient couvrir la surface de cet héritage récemment échu à la nation entière.

C'est pour cela que, sacrifiant son repos, franchissant les plaines, traversant les lacs, volant vers le berceau de son enfance, Monseigneur Taché se trouvait, aux approches de Noël 1871 à Montréal, chez monsieur Berthelot, versant dans l'âme de celui-ci ses appréhensions, ses espérances et ses suggestions.

Il y a dans notre province, disait l'archevêque de Saint-Boniface, tout autour de la capitale, des terrains vacants, exceptionnellement bien situés, d'une fécondité naturelle extraordinaire, et inappréciés de leurs propriétaires. Ceux-ci les cèdent pour un vil prix. Plus tard, ils se vendront au poids de l'or. Nous sommes pauvres, et ces terres nous échappent. C'est une perte pour nos missions, et pour notre race. Je ne

ais pas venir cette fois, demander l'aumône. Mais dans l'intérêt de mes concitoyens, je veux les engager à faire quelque chose qui soit à la fois pour eux, un placement lucratif, pour nous, un œuvre de charité, et pour leur pays, un acte de patriotisme. Tels sont les motifs de ma visite.

— A mon âge, Monseigneur, je ne puis songer à spéculer sur les terrains à Manitoba. Toutefois, ce que vous me dites m'intéresse; je mets mille piastres à votre disposition; je veux devenir propriétaire dans votre province.

— Merci, mille fois merci!

Et le dévoué prélat se retira pour reprendre sa course à travers la grande cité et aller frapper à d'autres portes.

— Je veux devenir propriétaire dans votre province avait dit M. Berthelet. Mais il ne s'était ainsi exprimé que pour cacher aussi longtemps que possible ses charitables projets.

A quelques temps de là, Mgr. Taché recevait la copie d'un codicille par lequel le promoteur de tant d'œuvres pieuses légua à parts égales, au collège et à la communauté des Sœurs Grises de Saint-Boniface, cette somme de mille piastres, ou les terrains provenant de son offrande.

Selon l'intention du généreux donateur, Mgr. l'Archevêque de St-Boniface fit deux parts des mille piastres. Aux cinq cents piastres revenant au collège, il en ajouta cinq cents autres. Puis, avec cette somme, Sa Grandeur acquit une propriété à quelque distance de sa cathédrale, tout près de l'endroit où le pont Louise traverse maintenant la Rivière Rouge.

Il y a quelques semaines ces mêmes terrains étaient revendus au prix énorme de quatre-vingt mille piastres — lequel argent, converti en un fonds permanent, rapportera au collège des revenus annuels suffisants pour lui permettre d'équilibrer son budget sans le secours d'autrui — c'est-à-dire de Monseigneur.

En 1871, le collège de St-Boniface était une bien modeste construction en bois, très étroite, avec des revenus plus modestes encore. Depuis, M. Berthelet est disparu, laissant après lui ses œuvres. L'humble établissement a fait place à un élégant édifice, dont le toit ardoisé, émergeant au-dessus des grands arbres qui l'entourent, semble appeler vers lui la jeunesse, et contempler avec ravissement les transformations qui s'opèrent chaque jour dans cette plaine dont il est l'un des principaux ornements. Une riche dotation assure maintenant l'avenir de cette institution — notre espoir et notre orgueil — chère au cœur de notre digne archevêque.

Voilà ce qu'ont pu faire dix ans de dévouement, la prévoyance et l'esprit de sacrifice.

La part de M. Olivier Berthelet dans cette œuvre ne pouvait être laissée dans l'oubli. Il convenait à une voix de Manitoba de la publier. C'est en accomplissement de ce devoir que je suis venu le dire ici, au beau milieu de la cité qui possède ses cendres, et ses bienfaits, et notre gratitude. — T.-A. BERNIER.

*La main de Dieu.* — A Wavignies, canton de Breteuil, France, un individu, échauffé par le vin, les mauvais journaux et les impiétés, dit à l'un de ses convives: "Donne moi la croix je vais la jeter dans le poêle." Et s'emparant de cette croix, il veut accomplir son sacrilège. Cependant le poêle était trop petit pour

recevoir ce crucifix; alors en poussant des blasphèmes et des rires, il cassa les jambes du Christ et fit entrer la croix dans le poêle.

Le lendemain matin, il part pour son commerce (il était marchand de harang), et, le soir, comme il s'en revenait, il rencontra un des amis de la veille, et, en passant devant le calvaire, il se trouve mal, tombe; — l'ami le relève. "On me coupe les jambes!" s'écria-t-il. Vainement on cherche à le calmer, il souffrait horriblement; l'ami le traîne au village le plus proche; il passa la nuit sans dire d'autres paroles que celle-ci: "On me coupe les jambes!" — Et, le lendemain soir, à l'heure même où il avait commis son crime, il expira. Personne ne démentira ce fait, qui a jeté toute la population dans la stupeur.

*Un bon "Pater."* — Une famille riche eut le malheur de perdre en un seul jour et son chef et sa fortune. Peu de temps après, la pauvre mère en était réduite à ne pouvoir donner à sa petite fille, âgée à peine de six ans, que du pain sec à déjeuner, du pain sec à dîner, et du pain sec à souper. Le soir elle fit mettre cette chère enfant à ses genoux, et lui dit de réciter sa prière.

La petite Angistine commença: "Notre Père qui êtes aux cieux que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Donnez nous aujourd'hui notre pain de chaque jour... Ici elle s'arrête, et elle dit à sa mère: "Maman, est-ce que je ne pourrais pas demander quelque chose pour manger avec le pain?"

— Mais, oui: répondit la mère en essuyant une larme furtive.

Alors la petite reprend ingénument: "Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour, et donnez-nous quelque chose pour manger avec notre pain, etc., etc."

Le lendemain, le misérable dont la malhonnêteté avait ruiné cette heureuse famille, poussé par les remords de sa conscience, vint apporter cinq mille francs à la pauvre veuve, et il lui promit de lui rembourser dans peu le montant de sa dette qui s'élevait à une vingtaine de mille francs. *Notre Père qui êtes aux Cieux*, avait entendu la prière de cette charmante enfant, et il l'avait exaucée. — ALBERT DE LA FORÊT.

#### Nécrologie.

#### M. F. VEZINA

Nous apprenons avec le plus profond chagrin la mort de M. François Vézina, caissier de la Banque Nationale, arrivée ce matin à 5 heures [25 janvier].

La maladie surprenait il y a huit jours ce respectable citoyen au milieu de ses occupations ordinaires. Robuste, ayant toujours joui d'une santé de fer malgré ses immenses travaux, l'éminent caissier de la Banque Nationale devait, suivant toutes les prévisions humaines, fournir une carrière beaucoup plus longue et dépasser soixante-trois ans. C'eût été sans doute le vœu de nos concitoyens qui aimaient tant cette belle et noble figure française, le type du gentilhomme et du patriote.

Aussi nous considérons la mort de M. F. Vézina comme une perte nationale, tant à cause du prestige qu'il a su jeter pendant sa courte carrière sur le nom canadien-français, que par les services nombreux qu'il a rendus à ses compatriotes. Notre journal n'a pas été oublié dans la distribution de ses faveurs, et c'est un devoir de reconnaissance pour nous que de lui rendre ce témoignage.

Nous avons été à portée nous-même de connaître l'excellence de ses sentiments à notre égard. Plusieurs fois nous avons eu l'occasion d'apprécier les qualités de l'esprit et du cœur, et la droiture d'intention du défunt. C'était le type du gentilhomme dans toute l'acception du mot, un des anciens Canadiens qui ont eu foi dans l'avenir de leur patrie, et dont le travail incessant est sans cesse dirigé vers le bien public.

Cette mort laisse donc un vide bien difficile à combler. La Banque Nationale, la Caisse d'Economie, la ville de Québec, les institutions charitables et religieuses perdent les unes ou employé fidèle, et les autres un père et un bienfaiteur.

Les funérailles de M. Vézina auront lieu samedi, à la Basilique.

R. I. P.

Courrier du Canada.

### Collège de Sainte-Anne.

Noms des élèves qui ont été les premiers dans le cours des mois de décembre 1881 et janvier 1882.

#### COURS CLASSIQUE.

**CLASSE JUNIOR DE PHILOSOPHIE.**—*En Philosophie* : Georges Têtu (3 fois), Joseph Levasseur (2 fois), Louis Bacon, Lucien Gauvreau, Alphonse Blanchette, R. Pelletier, Pierre Grondin ; —*En Mathématiques* : Joseph Levasseur (2 fois), Eugène Hudon.

**RHÉTORIQUE.**—*Version latine* : Edouard Richard ; —*Précis de Littérature* : Eugène Bourgault ; —*Histoire du Canada* : Gustave Perreault (2 fois), Auguste Taschereau ; —*Discours français* : Alphonse Pouliot, Edouard Richard ; —*Toutes les matières réunies* : Emile Poirier (4 fois), Alphonse Pouliot (3 fois).

**BELLES LETTRES.**—*Composition française* : Charles Vézina ; —*Version latine* : Narcisse Desgagnés, Charles Vézina ; —*Histoire moderne* : Joseph-Ténu-Bertrand ; —*Thème latin* : Joseph Têtu-Bertrand ; —*Toutes les matières réunies* : Joseph-Ténu-Bertrand (2 fois), Narcisse Desgagnés (2 fois), Martial Pelletier.

**VERSIFICATION.**—*Version latine* : Edouard Bernier ; —*Histoire du moyen-âge* : Téléphore Roy ; —*Thème latin* : Alexis Auctil, Louis Vézina ; —*Toutes les matières réunies* : Téléphore Roy (4 fois), Arsène Hudon (2 fois), Edouard Bernier.

**METHODE.**—*Thème latin* : Ludger Dumais (2 fois), David Pellerin ; —*Toutes les matières réunies* : Ludger Dumais (5 fois) ; —David Pellerin.

#### COURS COMMERCIAL.

**QUATRIÈME CLASSE.**—*En français* : Georges Lavoie (2 fois), Thomas Dionne, Thomas O'Neil, Zobéo Chénard (2 fois) ; —*En anglais* : David Chénard (3 fois), Georges Lavoie.

**TROISIÈME CLASSE.**—*En français* : Endore Roy (3 fois), Herménégilde Faucher ; —*En anglais* : Herménégilde Faucher (5 fois) ; —*Arithmétique* : Narcisse Hamel, Georges Desjardins, (2 fois).

**DEUXIÈME CLASSE.**—*En français* : Pantaléon Lallemand, Armand Proulx, Ernest Vézina, Joseph Langlois, Napoléon Sétournéau, Joseph Auctil ; —*En anglais* : Herace Dumais (2 fois), Robert Sasseville, Armand Proulx, Pantaléon Lallemand ; —*Arithmétique* : Augustin Painchaud (3 fois).

**PREMIÈRE CLASSE.**—*En français* : Augustin Painchaud (2 fois), Alexandre Bélanger (2 fois) ; —*Arithmétique* : Magloire Lévesque, Pierre Bédard, Edouard Bédard, Charles Blondeau, Joseph Côté.

## CAUSERIE AGRICOLE

### DES LABOURS ET LEURS EFFETS.

S'il y a dans l'agriculture pratique une vérité contestée, c'est que la réussite de toutes les récoltes que le cultivateur confie à la terre dépend beaucoup des préparations ou turales qu'elles ont reçues avant leur ensemencement.

Les engrais, les amendements de diverses natures, l'opportunité des temps pour la mise en terre des semences, les qualités plus ou moins bonnes de ces semences, la température dominante, l'humidité, la sécheresse de l'atmosphère, etc., ont assurément une grande influence sur l'avenir des récoltes ; mais le choix des moments favorables pour travailler la terre, la bonne exécution des labours, leur plus ou moins grande profondeur, etc., influent puissamment aussi sur le succès des produits du sol arable.

Nous allons traiter, aussi brièvement que possible, ce très important sujet qui à plusieurs reprises, a fait le sujet de nos causeries.

Après la levée des récoltes, il y a presque toujours une grande utilité à labourer les terres qui les ont portées, soit pour enfouir les débris de ces récoltes, les herbes adventices qui ont crû à leur abri, soit pour les disposer à recevoir les influences atmosphériques.

Si les terres sont d'une nature très-légère, il n'y a aucun inconvénient à leur donner une façon par un temps humide et même immédiatement après une pluie, afin de leur donner la cohésion qui leur manque. Si les terres sont fortes, il faut attendre un temps sec ; le labour, dut-il ne pas être bien régulier en raison de la résistance du sol au soc, il sera toujours bon dans ses effets. Des roulages, des hersages répétés, exécutés à propos, peuvent compléter le travail de la charrue. Les mêmes terres, lorsqu'elles n'auront pas reçu des semences à l'automne, doivent être soumises à un labour profond, ne fût-il pas d'une grande régularité. L'action successive des gelées et des dégels sera d'autant plus puissante, d'autant plus efficace, les irrégularités souvent très-grandes du travail, résultant de la compacité d'un sol argileux, offriront une plus grande surface à cette action des agents naturels que nous venons d'indiquer, comme de tous les autres que renferme l'atmosphère. Il y aura à la fin de l'hiver un *émietement*, si nous pouvons nous exprimer ainsi, du sol tel, que la force de cohésion des molécules terreuses, si grande dans la plupart des terrains d'une nature compacte, aura cessé alors complètement pour permettre aux cultivateurs d'y semer avantageusement des céréales du printemps et d'autres plantes propres à ces terrains, pourvu que l'emblavure s'effectue par un temps plutôt sec qu'humide, l'humidité étant une circonstance très-défavorable pour l'ensemencement des sols argileux.

Dans les terres qui ne sont ni trop compactes ni trop légères, c'est-à-dire dans les terres franches (bonne terre ordinaire), les labours ne doivent être faits que par des temps plutôt secs qu'humides, notamment après des pluies de peu de durée. Le cultivateur expérimenté et intelligent sait presque toujours bien saisir le moment opportun pour labourer. Quand il vaudra détruire les mauvaises herbes qui infectent ses champs, il choisira un temps sec pour les enfouir. Si des pluies succèdent à ce labour, il ne le recommencera que lorsque de nouvelles herbes seront produites.

Lorsqu'après un labour survient une forte pluie qui a trop plombé le sol, surtout s'il est argileux, un nouveau labourage est nécessaire pour rendre à la terre l'ameublissement qui lui a été enlevé.

Les labours fréquents sont indispensables pour les terres fortes, avant leur ensemencement.

Un seul labour peut suffire pour emblaver un champ lorsqu'il est occupé par le trèfle ou autre fourrage artificiel.

Quand la couche végétale d'une terre est peu profonde, le labour aussi doit être peu profond, pour ne pas mêler un sol de mauvaise qualité à cette couche très superficielle.

Si la nature du sur-sol est argileuse et celle du sous-sol sablonneuse ou si iceuse (gravcleuse), les labours profonds sont néessaires comme devant amender efficacement le terrain qui est dans cette heureuse condition. Il y a alors accroissement de fertilité suivant les proportions des matières mélangées.

Les sols de nature argileuse qui sont labourés à l'automne pour recevoir des semences au printemps, doivent être en billons élevés, afin d'offrir le plus de surface possible aux effets des gelées qui, nous l'avons déjà dit, rendent ces terrains lâs meubles et friables pour l'époque des semailles.

Les terres infectées de mauvaises herbes doivent être retournées très souvent par la charrue; ces opérations doivent se faire lorsque les herbes fleurissent et surtout avant la maturité des grains.

Les labours dans le temps des semailles des céréales doivent être peu profonds.

Le motif qui interdit le labour des terres fortes lorsque le temps est pluvieux, prescrit celui des terres légères, surtout celles qui sont sablonneuses. Le défaut de ces dernières étant le manque de cohésion, ce défaut est atténué par le travail de ces terrains en temps humide.

Les engrais ne doivent être enfouis par la charrue qu'à une profondeur de 6 à 7 pouces, si l'on veut que la récolte à laquelle ils sont donnés, puisse en profiter convenablement. Si une fumure est enterrée à une plus grande profondeur, elle sera en grande partie d'autant plus inutile à cette récolte, que l'enfouissement sera plus profond, les racines ne pouvant forer au-delà d'une certaine limite.

Les labours profonds sont essentiellement favorables, comme travaux préparatoires, à la culture des prairies artificielles, des racines fourragères, des pommes de terre, etc. Ceux qui précèdent la semaille des céréales et des autres plantes à racines traçantes doivent être peu profonds (de 6 à 7 pouces), suivant la nature du sol.

Les tranches de terre soulevées par la charrue doivent être beaucoup plus fortes dans les terres légères que dans les terres argileuses, à moins que le labour ne soit fait avant l'hiver; comme nous l'avons expliqué plus haut, pour leur faire subir l'influence des gelées, etc. Un labour en sillons, à larges raies, peut être très utile en pareil cas.

Les sillons qui vont du midi au nord reçoivent beaucoup plus fructueusement les influences de l'air que ceux qui sont dirigés du couchant au levant.

Lorsque les bons effets de l'action de l'air sur les terrains labourés auront été visiblement produits, le cultivateur doit, si le temps est favorable, employer les hersages répétés et, au besoin, les roulages pour compléter le travail de la charrue.

Ce sont les terrains légers qui doivent être les premiers labourés au printemps.

Il y a des cultures qui demandent des labours d'automne plutôt que des labours de printemps; les fèves, les racines, etc., sont de ce nombre.

Il est des terres si dures naturellement, qu'on ne peut les labourer qu'après la pluie. Il y en a d'autres si susceptibles de conserver l'eau qu'elles ont absorbée, qu'on ne peut les labourer qu'après une sécheresse plus ou moins longue.

Un terrain fort, tenace, doit être labouré et hersé plus souvent qu'un terrain léger.

Un sol argileux qui peut être labouré avant l'hiver, étant humide, ne doit jamais l'être au printemps ou dans l'été dans cet état: il faut, à cette époque, choisir le moment où il est ni trop humide ni trop sec.

Dans un champ qui a reçu un labour profond, les plantes résistent beaucoup mieux à un accès d'humidité. Les céréales y versent moins et donnent de bonnes récoltes.

Les chaumes des céréales ne doivent jamais être enterrés qu'à 4 pouces de profondeur.

Un bon cultivateur ne laissera pas ses chaumes hiverner sans être enfouis par la charrue.

Les labours fréquents et croisés sont toujours avantageux; cependant il y a des terres qu'il ne faut pas travailler aussi souvent que d'autres. Le cultivateur expérimenté doit les connaître.

Ducket, célèbre cultivateur anglais, faisait faire alternativement des labours profonds et des labours superficiels. Il parvenait par cette méthode à cultiver deux céréales de suite dans la même terre.

Les terres fortes sont infiniment mieux labourées avec les charrues à versoir (oraille) fixe, qu'avec celle à versoir mobile. Le soc doit être plat, et le versoir en fonte contourné convenablement.

Les labours répétés au printemps ne sont nécessaires que lorsque la terre est plombée par une pluie après un labour récent, lorsqu'un soleil ardent a desséché la surface d'un sol qui doit recouvrir des graines fines, lesquelles ne lèveraient pas facilement sans cela. Les terres fortes sont celles qui ont le plus besoin de labours répétés.

Les labours profonds sont tantôt bons, tantôt mauvais, suivant le plus ou moins de profondeur du sol arable et la nature du sous-sol.

Le célèbre Arthur Young a dit qu'un profond labour exige des engrais plus copieux qu'un autre; une forte fumure enterrée à six pouces de profondeur ne sera plus qu'une demi-fumure si elle est enfouie à dix ou douze pouces, d'où il faut conclure que la quantité de l'engrais doit être proportionnée à la profondeur du labour.

Selon le même auteur, tout labour extraordinaire qui exige plus de deux forts chevaux, double les frais de cette opération, demande deux fois plus d'engrais, et cause des pertes si la récolte n'est pas trois ou quatre fois plus considérable.

#### La pomme de terre

Il y a une dizaine d'années me trouvant à Verviers, ville de Belgique célèbre par ses manufactures de draps, mon attention fut attirée par une certaine annonce publiée par un journal de la localité: Un jeune professeur faisait savoir au public que le dimanche suivant, il donnerait une conférence sur la chimie, dans la salle d'école de Polleur, village situé à deux lieues sud de Verviers, et presque à mi-chemin entre cette ville et Spa. Comme il faisait très-beau temps, et que je n'avais rien de

mieux à faire, en fait de promenade, je m'avais de me rendre à l'appel du docteur conférencier, et là je l'entendis émettre cette proposition qui, à première vue, peut paraître paradoxale:

" Il est d'usage de dire qu'on mange la pomme de terre, mais il serait bien plus juste de dire qu'on la boit, puisque la pomme de terre contient environ les trois-quarts de son poids d'eau et un quart seulement de substances solides. Prenez par exemple, une livre de farine et délayez-la dans trois livres d'eau; si vous ingurgitez ensuite ce mélange, vous pourriez certainement vous permettre de dire en toute justice que vous le buvez. Ainsi en est-il de la pomme de terre."

La découverte de la pomme de terre et son introduction dans l'alimentation animale ont été un immense bienfait pour l'humanité, en rendant presque impossibles les famines terribles qui autrefois affligeaient si souvent les peuples civilisés. Mais qu'on ne s'y trompe pas, le tubercule si précieux qu'il soit, ne possède que sa valeur réelle équivalente à la quantité de substances nourrissantes qu'il renferme, et si sur le marché, il acquiert un prix plus élevé que sa valeur réelle, il cesse d'être une nourriture économique, soit pour l'homme, soit pour les animaux. Pour établir les tables d'équivalents nutritifs des diverses substances, on a pris comme unité, le blé pour l'homme, et le foin pour les animaux herbivores de la ferme. Les nombres qui indiquent quelle quantité d'une substance donnée il faut pour remplacer 100 de blé ou de foin sont les équivalents nutritifs qui déterminent la valeur comparative des aliments; au lieu de ces prix, les aliments sont trop chers, et pour nourrir économiquement l'homme ou les bêtes, il faut choisir des aliments dont le prix réel est le plus bas. Prenons la pomme de terre servant de nourriture à l'homme. 100 livres de pommes de terre ne renferment, en moyenne, pas plus de substance nourrissante que 18 livres de blé, d'où il suit, que pour remplacer un minot de blé (60 livres), il faudra cinq minots et demi de pommes de terre (330 lbs). En admettant le prix de 25 cts par minot de pommes de terre, la quantité devant remplacer un minot de blé coûterait environ \$1.40. Le prix de 25 cts par minot est donc la limite extrême que son emploi économique puisse atteindre. Passé ce chiffre, son emploi devient désavantageux; au prix où elles sont accidentellement arrivées cet automne, l'emploi exclusif des patates pour la nourriture de l'homme devient ruineux, puisque l'équivalent du minot de blé coûterait à 75 cts le sac, \$2.75. On pourrait même dire avec raison que la patate vaut tout au plus 20 cts, ce qui ramènerait l'équivalent du minot de blé à \$1.12.

Si nous prenons la pomme de terre pour alimenter le bétail, nous trouvons qu'une tonne de foin ordinaire équivaut à deux tonnes de pommes de terre, ou 66 minots, soit à 25 cts \$16.50, et à 20 cts \$13.20. Pour que l'emploi de la patate fût économique, il faudrait que son prix atteignit tout au plus 10 cts le minot, soit \$6.60 pour l'équivalent d'une tonne de foin. D'après cela, et vu la situation actuelle, bien loin de constituer un appoint économique, la pomme de terre devient un article de luxe d'un usage onéreux, ruineux même.

En supposant qu'un homme doive se nourrir exclusivement de pain, il en consommera, pour la ration d'entretien et de travail, environ 2 pour 100 de son poids. Prenant une moyenne de 150 lbs, ce sera 3 livres de pain par jour, soit au prix actuel du pain, 11 cts. Qu'il remplace le pain par l'équivalent en pommes de terre, il devra en employer au moins 20 livres, qui, au prix de 50 cts le minot, coûtent 17 cts.

Dans ces circonstances, il n'y a guère lieu d'appeler la patate le pain du pauvre, car le riche seul, ou au plus les classes aisées peuvent se presser la fantaisie d'en admettre sur leurs tables.

Mais les prix exagérés actuels de la patate ne sont heureusement qu'accidentels, et sont dus à une importation inaccoutumée causée par le manque presque total de la récolte dans certaines régions. Et d'ailleurs, les circonstances que nous traversons, bien qu'en apparence si favorables à la population des campagnes, ne peut réellement qu'amener une rupture d'équilibre dans l'économie, en faisant monter une denrée à des prix de beaucoup supérieurs à sa valeur réelle.

Ces espèces de crises sont après tout, le plus préjudiciables à ceux-là même qu'un esprit d'égoïsme étroit de spéculation pousse vers l'accaparement.

Dans les premiers temps de hausse, j'ai rencontré un cultivateur des environs de la ville, qui était venu au marché avec une vingtaine de sacs de pommes de terre. Il était dans la jubilation, ayant vendu sa charge à 80 cents le sac, soit \$16 pour le tout. Il dit : " J'en ai encore sept à huit mille minots, mais ce ne sera qu'un printemps que je viendrai au marché. Mes

patates sont bien encavées, et après l'hiver, elles vaudront plus d'une piastre.

Combien ont raisonné de cette manière, qui auront lieu de reconnaître dans la suite qu'ils sont totalement tombés à faux. Sait-on quelle diminution se produit d'ici au printemps sur un tas de pommes de terre? environ un quart ou 25 pour cent, sans compter le danger de la pourriture. Prenons un approvisionnement de 4000 sacs, et il n'en manque pas de pareils, à 75 cts, cela représente la jolie somme de \$3,000. Lors de l'inventaire après le frige du printemps, il en restera à peine 3,000 sacs. Si, par une chance particulière et très peu probable, on les vend à une piastre, comme l'espère notre homme, on en retirera la même somme, mais si elles tombent à 60 cents, il ne restera que \$1,800. Voilà une perte de \$1,200 sans compter le travail supplémentaire, les autres pertes éventuelles et même plus que probables, et les incertitudes de l'attente. Et souvent, la déception et le découragement viendront diminuer l'importance des ensemençements dans les années qui suivront.

Jetons maintenant un coup d'œil en arrière sur la valeur de la patate au point de vue de l'alimentation du bétail.

Nous avons vu qu'une tonne de foin équivaut à deux tonnes de patates pour l'alimentation du bétail. Une tonne de patate contient 33 minots, soit pour deux tonnes 66 minots, ou si nous comptons par 100 bottes de foin (1500 lbs) il faudra 50 minots ou 33 sacs de patates pour remplacer 100 bottes de foin ordinaire. En attribuant au foin une valeur moyenne de \$8 par tonne, \$3 par 100 bottes, la pomme de terre ne vaudrait donc réellement que 12 cents le minot ou 18 cents le sac.

Il y a quelque temps, je m'entretenais avec un cultivateur au sujet des différentes industries agricoles dont l'établissement serait avantageux aux campagnes, et je lui parlai entre autre de la fabrication de la fécula, ou empois de patates. Je lui disais que cette industrie ne pourrait payer plus, en moyenne, que 20 à 25 cents du minot. Il me répondit que le plus bas prix que l'on pourrait obtenir serait de 30 cents, ou encore à ce prix, les cultivateurs préféreraient les faire manger par leurs vaches. Or un simple calcul nous montrera la valeur de ce raisonnement :

On évalue qu'une bonne vache laitière donne environ 10 gallons de lait par 100 lbs de foin consommé, ou 100 gallons par tonne, 75 gallons par 100 bottes. Si nous évaluons la tonne de foin à \$8, nous trouverons que le prix de revient du lait est de 8 cents par gallon, en ne tenant compte que du foin consommé. Si nous appliquons ces données à la fabrication du fromage, nous trouverons qu'il faudra 2 gallons 1/5 pour 3 livres de fromage, et qu'ainsi nos trois livres de fromage coûteront près de 18 cents ou environ 6 cts par livre, auquel prix il faut ajouter 2 cents pour frais de fabrication, ce qui fait 8 cents par livre. Supposons que nous remplacions complètement le foin par la patate à 30 cents le minot, il faudra environ 7 minots pour produire 10 gallons de lait, soit \$2.10. Le gallon reviendra donc à 21 cents et les trois livres de fromage fabriqué reviendront à 46 cents, plus 6 cents de fabrication ou 52 cents, soit 17 cents le livre. A 20 cents le minot, le prix de revient du fromage serait encore de 12 cents la livre.

Si nous reportons nos calculs du côté de la fabrication du beurre, nous trouvons qu'il faut en moyenne 28 livres de lait, ou 2 gallons 8-10 pour une livre de beurre. Mais le lait écrémé a encore une valeur assez importante pour que l'on en tienne compte. Donnons lui une valeur équivalente aux 8-10, ce qui est exact en pratique, la livre de beurre coûtera à la ferme, autant que deux gallons de lait ou 16 cents avec le foin, et 42 cents avec les patates à 30 cents, et de 28 cents avec les patates à 20 cents.

Les formules agronomiques donnent des résultats semblables s'il s'agit de la nourriture et de l'engraissement des autres animaux.

Quel que soit le cours du marché, on voit par là que la consommation des patates pour le bétail est loin d'être économique. Il ne le sera que si l'on donne aux animaux les patates de rebut réservant les patates de choix pour la vente. Si cette vente se fait à une fabrique d'empois, le cultivateur aurait d'ailleurs l'avantage de retirer sous forme de déchet, et à bas prix, une quantité de pulpe égale au tiers environ de la quantité de patates livrées, et cette pulpe, à parties égales, vaut la patate comme substance nutritive et elle est beaucoup préférable par suite de son extrême division qui permet de la mélanger facilement avec d'autres substances plus sèches, telles que la paille et le foin hachés ou les moutures.

Je dirai aussi en passant que l'emploi de la betterave est bien plus avantageux que celui de la patate pour l'hivernement

du bétail. En effet, il n'est pas rare de récolter 8 à 900 minots des premières à l'arpent, tandis que 200 minots est un très-beau chiffre pour les secondes, et ces 800 à 900 minots valent autant que 500 à 600 minots de patates pour nourrir les animaux.

Quelques chiffres comparatifs pour terminer au sujet de l'entretien dont j'ai parlé tout à l'heure.

Je suppose qu'une fabrique d'empois soit établie dans une paroisse à laquelle elle demande par an 35,000 minots de sa récolte. La fabrique ne peut guère dépasser le chiffre de 25 cts. Faute d'un marché en rapport avec des prétentions plus élevées, les cultivateurs, plutôt que d'alimenter la fabrique, s'en tiennent au raisonnement: "Mieux vaut les donner à nos vaches." Que représentent en produits de la ferme, ces 35,000 minots de pommes de terre, d'après les calculs cités? 50,000 gallons de lait, 25,000 livres de beurre ou 68,000 livres de fromage. Le beurre à 20 cts, cela fait \$5,000; le fromage à 9 cts (vendu 11 cts, 2 cts de fabrication) donne \$6,120. Les 35,000 minots vendus en blocs, donnent \$8,750. Différence avec le beurre \$3,750; avec le fromage, \$2,530.

L'affaire, comme on le voit, mériterait considération, et il n'y a pas de doute que l'industrie féculière ne présenterait des avantages sérieux tant pour les cultivateurs que pour ceux qui monteraient la fabrique et qui la feraient marcher. Sans doute cette industrie n'est pas susceptible d'une extension aussi considérable que celle du sucre de betterave, mais elle demande aussi bien moins de capitaux, et les avantages qu'elle donne sont relativement aussi beaux. D'ailleurs, toute industrie, petite ou grande, qui est destinée à augmenter les ressources agricoles d'un pays dont la vraie richesse est l'agriculture doit trouver appui chez tous les hommes qui ont à cœur sa prospérité.

Montréal, janvier 1882.

OCT. CUISSET.

### Choses et autres.

Réunion des fromagers d'Ontario-Est.—M. Ed.-A. Barnard, directeur de l'agriculture, nous prie d'annoncer qu'une réunion des fromagers d'Ontario-Est aura lieu à Belleville les 8, 9 et 10 du mois de février prochain. Ces réunions ne peuvent qu'intéresser les fromagers de la province de Québec et il serait à désirer qu'ils y assistassent en grand nombre.

Les "Débats de la législature de Québec."—On lit dans le *Courrier de Montréal*:

Nous regrettons n'avoir pas encore reçu les "Débats de la Législature de Québec," volume de 1881, publié par M. Desjardins. Ce volume contient de précieux renseignements qui nous seraient nécessaires pour mettre nos lecteurs en état de juger de la politique du gouvernement, politique qui sera complètement développée à la prochaine session. La presse a besoin de cet ouvrage et a droit de demander qu'il lui soit distribué par les autorités parlementaires. C'est un document public tout comme ceux que l'on fait distribuer actuellement, et c'est le seul ouvrage où nous puissions trouver le compte rendu complet des délibérations des deux chambres. Nous espérons que les autorités reconnaîtront la justice de cette demande, et qu'elles feront distribuer cet ouvrage aux journaux.

Cercle Agricole de Ste-Foye.—On vient de fonder un cercle agricole à Ste-Foye.

À la première assemblée qui a eu lieu ces jours derniers, il a été unanimement résolu que M. J. Srseville, curé de cette paroisse, fut nommé président honoraire de ce cercle.

Il fut proposé par M. Et. Laberge, secondé par M. Louis Robitaille, et unanimement résolu:

Que M. J. M. Bedard soit président de ce cercle et M. Et. Laberge, vice président.

Un comité de direction composé de sept membres fut nommé: ces directeurs sont MM. Siméon Routhier, A. Drolet, I. Belleau, R. O'Brien, C. Drolet, B. Légaré et L. Robitaille.

M. Ulric L'Heureux fut élu secrétaire-trésorier.

Des remerciements furent votés par l'assemblée à M. L. Bilo-deau pour les bonnes explications qu'il avait bien voulu donner dans l'intérêt de l'organisation du cercle agricole de cette paroisse.

Des remerciements furent également votés à M. le président et au secrétaire.

Le cercle comptait 66 membres à cette première assemblée.

Loi sur la chasse.—Pour l'information de nos lecteurs, nous publions ici l'extrait suivant de la loi sur la chasse:

Art. 1er. Nul ne chassera, ne prendra, ni ne tuera l'élan, l'original, le caribou, le chevreuil, ou leurs faons, (petits), ni le lièvre, entre le 1er février et le 1er septembre de chaque année.

Art. 5. Nul ne chassera, prendra, ou tuera, aucun des animaux mentionnés dans l'article 1er, ainsi que les perdrix, au moyen de filets, cordes, ou autres pièges, en aucun temps. 14 jours sont accordés pour vendre le gibier tué avant le 1er février.

Comparaisons morales.—POURQUOI les objets renfermés avec des flacons d'essence sont-ils imprégnés de l'odeur qui s'en exhale?

PARCE QUE ce sont des molécules ou petites parties déliées du parfum qui se sont dégagées du flacon et ont embaumé tous ces objets. Ce phénomène s'appelle par la *divisibilité*, c'est-à-dire par la propriété que les corps ont de se diviser.

Ainsi, les idolâtres touchés du dévouement et de l'inépuisable charité des chrétiens, adoucièrent leurs mœurs et les purifiaient à mesure que la bonne odeur de la vertu parvenait jusqu'à eux. Les apôtres n'allaient point les armes à la main imposer une religion nouvelle; il ne fallait pas avec eux croire ou mourir; mais la douce persuasion coulait de leurs lèvres; Dieu se relevait dans leurs actions, et malgré soi l'on se sentait entraîné à les imiter et à les suivre.

## RECETTES

### Emploi du coton pour les coupures.

Tout le monde sait que la toile de l'araignée a la propriété d'arrêter le sang des coupures; mais comme il est peu de personnes qui se soucient d'entretenir ces insectes utiles, mais désagréables, nous croyons devoir indiquer un moyen tout aussi simple: c'est d'entourer la coupure avec du coton cardé. C'est par hasard que certaines personnes attribuent au coton des propriétés malfaisantes: loin de là, aujourd'hui, beaucoup de praticiens le substituent avec avantage à la charpie de toile.—*Courrier du Canada*.

### Remède contre les engelures.

Prenez: alun de roche, une once; vin rouge, un bon verre. Mélez le tout ensemble, puis faites bouillir sur le feu jusqu'à réduction de moitié environ. Deux fois par jour on lave la partie malade et pendant la nuit on laisse sur les engelures des compresses imbibées du liquide ainsi préparé.—*Nota*. Il faut qu'il n'y ait pas de plaies, c'est-à-dire que les engelures n'aient point encore percé.

*Autre*.—Prenez: Farine de moutarde noire, eau froide de chaque quantité suffisante; faites un cataplasme qui, mis entre deux gazes, doit recouvrir toutes les parties souffrantes et être gardé vingt à trente minutes, plus ou moins, suivant la sensibilité de la peau et la qualité de la farine; mais jusqu'à ce que la cuisson résultant de ce remède soit fortement accusée. Faites ainsi chaque soir jusqu'à ce que les engelures soient flétries. Deux ou trois applications suffisent.

## VENTE PAR LE SHÉRIF

PIERRE LEBEL, ET ALFRED LEBEL, marchands, de la paroisse de Saint-Arsène, contre HOSANNAH DESCHAMPS, cultivateur, du même lieu, Défendeur,

1. Une terre située au cinquième rang de la seigneurie le Parc, en la dite paroisse de Saint-Arsène, contenant environ deux arpents de front sur trente arpents de profondeur;

2. Un circuit ou langue de terre situé au même endroit, contenant environ un arpent en superficie, plus ou moins;

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Arsène, MARDI, le SEPTIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

F. A. SIROIS,  
Shérif.



## SOUSSIONS.

### CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

PONT SUR LA RIVIERE FRASER, COL. BRITAN.

DES SOUSSIONS adressées au Soussigné seront reçues jusqu'au dixième jour de février 1882, pour la fourniture et la construction d'un pont d'acier ou de fer sur la rivière Fraser, sous le contrat 61 Ch. de fer C. P.

On pourra voir le devis et les détails ainsi qu'un plan de l'emplacement au bureau de l'ingénieur en chef, Ottawa, dès et après le 10<sup>me</sup> jour de janvier courant.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées. Un chèque de banque accepté pour la somme de \$300 devra accompagner la soumission; cette somme sera confiée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsque requis de ce faire aux prix et conditions mentionnés dans l'offre.

Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Pour le fidèle accomplissement du contrat, on exigera comme garantie un dépôt en argent de cinq pour cent de la somme totale du contrat; le chèque envoyé avec la soumission sera censé faire partie de ce dépôt.

Ce département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN.

Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux, }  
OTTAWA, 5 janvier 1882.

## GRANDE RÉDUCTION!

VENTE SANS RESERVE!!

## RABAIS EXTRAORDINAIRE!!!

Le soussigné, ayant décidé de faire de grandes améliorations dans son magasin durant l'hiver, profite du temps des affaires d'automne pour offrir son immense fonds de commerce à une réduction considérable, pour ne pas dire sans exemple et qui défie toute compétition.

C'est une occasion favorable pour les messieurs du clergé et les communautés religieuses qui désirent fonder des bibliothèques paroissiales, ou pour faire leur approvisionnement d'hiver. Je viens leur offrir tous les articles nécessaires à une fabrique :

Vins de messe, Cierges, Encens, Registres, Ostonsoirs, Calices, Ciboures, Encensoirs, Barettes, etc., etc., etc. Ainsi que toutes sortes de Bouquets pour autels, Papiers pour fleurs artificielles, Feuilles de toutes sortes, Apprêts pour fleurs.

MM. les marchands et MM. les commissaires d'Ecoles sont aussi invités à profiter de ce rabais exceptionnel et à venir faire chez moi leur achat d'automne. Ils trouveront dans ma librairie tout ce qu'ils pourraient trouver dans n'importe quelle maison de commerce du même genre, avec l'assurance de payer à bien meilleur marché, spécialement pour les articles suivants: Classiques français et anglais, Papeterie de toutes sortes, Livres blancs pour la comptabilité, Fournitures de Bureau, Enveloppes, etc.

UN ESCOMPTE DE 10 POUR 100

sera accordé en sus de la réduction générale sur tout achat fait au comptant.

J.-A. LANGLAIS, libraire,  
177 rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

## INSTRUMENTS ARATOIRES A VENDRE.

Charrues de différents modèles et de différents prix. Trains auxquels on peut attacher toutes sortes de charrues-cultivateurs et des arrache-patates.

Herses circulaires faisant deux fois plus d'ouvrage que les autres.

Herses en fer, en trois et quatre sections.

Semoir Vessot, avec herses, rouleau et appareils pour semer la graine de mil.

Cultivateurs à un ou deux chevaux, ainsi que sarclours pour jardins, et leurs accessoires.

de paille ou un petit éclat de fer, on a proposé pour les attirer, de présenter, aussi près que possible de l'œil, dans le premier cas, un bâton de cire d'Espagne électrisé par le frottement; dans le second, un morceau d'aimant.

Faucheuses, les célèbres "Toronto" de Whiteley.

Moissonneuses, "Toronto," de Whiteley, Fanouses, à un cheval.

Barattes, de Blanchard.—Manipulateur mécanique pour travailler le beurre.

Arrache souche.—Cribles ordinaires.—Cribles pour séparer toutes espèces de grains.

Semoirs à graines de jardin.—Charrettes à foin.—Tombeaux écossais.—Camion de Magasin.—Brouettes.—Houe ou pelle à cheval.—Laveuses de toutes espèces.—Tordense.—Presse à foin, etc., etc.

Assortiment complet de pièces extra à la disposition de ceux qui ont des réparations à faire à leurs machines.

Catalogues envoyés gratis.

S'adresser à

CHS. T. COTÉ & CIE.,

30, rue St-Paul, et 32 rue St-André, Québec.

## AVIS AUX ACHETEURS.

Pour trouver n'importe quel article

### A BON MARCHÉ

EN FAIT DE

MARCHANDISES SÈCHES

ALLEZ A LA

## MAISON JACQUES CARTIER

LE

MAGASIN DU BON MARCHÉ

Vous serez toujours servis avec un seul prix.

H. GAGNON & CIE.,

No. 58, Rue de la Couronne, St-Roch, Québec.

## "L'AMERICAN AGRICULTURIST" ET LA "GAZETTE DES CAMPAGNES."

Par un privilège qui vient de nous être accordé par MM. les Éditeurs de l'American Agriculturist, nous expédierons ce journal agricole et la Gazette des Campagnes pendant un an au prix de \$2.05 pour ces deux journaux. Le prix d'abonnement à l'American Agriculturist seul est de \$1.50 par an.

L'American Agriculturist est publié à New-York depuis au-delà de trente années. Il est l'un des journaux agricoles les mieux rédigés et les mieux illustrés publiés aux États-Unis. Les sujets agricoles y sont traités par des agronomes les plus expérimentés. Ce journal nous fait connaître les découvertes les plus récentes en fait de science et d'inventions agricoles; il a de plus l'avantage d'initier à la langue anglaise ceux qui en feront assidument la lecture.